



**LE PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES
SUR LE SITE DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL SAINT-MICHEL**

**Mémoire déposé lors des consultations menées par
l'Office de consultation publique de Montréal**

Novembre 2011

Vivre Saint-Michel en santé

Issu du mouvement des *Villes et Villages en santé*, *Vivre Saint-Michel en Santé* (VSMS) est une instance de concertation qui réunit de nombreux acteurs du milieu. VSMS qui rassemble des citoyens, des organismes communautaires, des institutions publiques et des gens d'affaires du quartier Saint-Michel, est devenu un modèle de concertation intersectorielle et multi réseaux. Son objectif est de définir et de promouvoir des priorités d'action visant **l'amélioration de la qualité de vie du quartier et le développement social et économique de sa population.**

Fondé en 1991, VSMS mène des actions concrètes de développement local qui touchent les **domaines social, économique, environnemental et culturel.** Le but est de faciliter la prise en charge par la communauté de son propre développement. Un des principaux enjeux qui ont mené à la naissance de VSMS était le problème des nuisances causées par le site d'enfouissement de déchets à la Carrière Miron.

Depuis 2003, VSMS, ses membres et ses partenaires se sont engagés dans une phase de concertation plus ambitieuse, axée sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en mettant sur pied **la démarche de revitalisation urbaine et sociale du quartier Saint-Michel.**

Issu d'une vaste consultation des citoyens et des acteurs du milieu cette démarche a permis d'identifier une vision d'avenir pour le quartier :

«Saint-Michel un quartier agréable à vivre, propice à la vie familiale et aux échanges multiculturels, une communauté active et solidaire, qui se prend en main et qui contribue à l'essor de Montréal ».

Et quatre priorités d'action :

- l'augmentation du revenu des individus et des familles
- l'amélioration et la diversification des habitations
- l'accessibilité et la diversification des services et activités de culture, de sports et de loisirs, alimentation, transport
- l'amélioration de la sécurité urbaine

Un des objectifs sous-jacent à cette démarche de revitalisation est de redonner un sentiment de fierté aux citoyennes et citoyens du quartier Saint-Michel qui a longtemps été perçu comme la poubelle de Montréal.

Un projet nécessaire et louable à l'échelle montréalaise

Vivre Saint-Michel en santé, à l'instar de beaucoup d'organismes sociaux et environnementaux salue le changement de cap de la Ville de Montréal dans sa gestion des matières résiduelles.

Nous croyons, comme la Ville que la valorisation des matières organiques est la solution d'avenir pour un environnement plus sain et un développement durable.

Nous souscrivons au fait qu'il est absolument nécessaire de cesser de transporter nos déchets domestiques à grands frais, en produisant des gaz à effet de serre pour les enfouir dans des communautés qui subissent les nuisances que la population de Saint-Michel a subi pendant plus de quarante ans. Nous croyons que cette nouvelle gestion des matières résiduelles permettra à moyen terme de considérer celles-ci comme une ressource plutôt que comme un problème à gérer.

Nous sommes donc conscients qu'à l'échelle montréalaise, il est nécessaire de mettre en place les nouvelles installations proposées par la Ville. Nous sommes conscients également que ces installations toutes écologiques qu'elles soient ne sont pas exemptes de nuisances dans le cadre de leurs opérations.

Les nuisances reliées aux activités du Centre de traitement des matières organiques: de sérieuses inquiétudes pour la revitalisation du quartier.

Dans les informations qui ont été transmises sur le projet, la première chose qui inquiète pour le site prévu à Saint-Michel est le non-respect de la norme du ministère de l'environnement concernant le 500 mètres de dégagement de toute zone résidentielle, commerciale, ou d'espaces publics. Cette norme n'a sûrement pas été établie à la légère et nous comprenons difficilement pourquoi elle n'est pas prise en compte dans la proposition de la Ville. Nous comprenons que le fait que la Ville dispose déjà d'un permis pour une activité qui n'est pas exactement de même nature facilite grandement la gestion du dossier pour l'administration municipale. Par contre, nous trouvons que les risques associés au non-respect de la norme ministérielle pour la population de Saint-Michel sont traités de façon expéditive.

En ce qui concerne les informations dispensées sur la question des odeurs : pour nous, il ne fait pas de doute qu'il y a de mauvaises odeurs associées aux opérations du centre projeté. Les réponses qu'on nous a fournies lors de la rencontre d'information du 2 novembre ne nous ont pas rassurés à cet égard.

Nous pensons que les odeurs qui seront générées risquent de compromettre deux grands projets phare pour la population de Saint-Michel : Le parc environnemental et la revitalisation de la rue Jarry.

Le merveilleux projet de parc dont l'ouverture est prévue aux alentours du 375^e anniversaire de Montréal, répond à plusieurs aspirations de la population michéloise. En fonction du passé, le parc symbolise la réparation par rapport aux nombreuses nuisances vécues en lien avec le site d'enfouissement de déchets. Par rapport à l'avenir, ce projet représente l'espoir d'avoir une meilleure qualité de vie en rendant enfin accessible un espace vert digne de ce nom à la population du quartier et en implantant une infrastructure municipale qui peut devenir un moteur de développement économique en faisant de Saint-Michel une destination pour la population montréalaise.

Dans ce contexte, le site de compostage vient altérer le potentiel de ce magnifique projet. Les mauvaises odeurs ne risquent-elles pas de compromettre l'utilisation du parc si impatientement attendu depuis une dizaine d'années? Avons-nous le goût de prendre le risque de compromettre cette magnifique opportunité? La réponse est clair et simple : Non absolument pas.

La rue Jarry, à proximité du Complexe environnemental Saint-Michel, était autrefois une route à vocation essentiellement industrielle. Avec la venue du Cirque du Soleil, de la Tohu et avec les orientations du chapitre d'arrondissement du plan d'urbanisme de 2005 qui ont réorienté le développement futur de la rue Jarry vers les vocations commerciale et résidentielle, nous avons l'impression de sortir définitivement de l'ère de la poubelle de Montréal et d'entrer résolument dans l'ère de la revitalisation urbaine et sociale du quartier Saint-Michel. D'ailleurs, VSMS ses membres et ses partenaires en collaboration avec l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension travaillent depuis une dizaine d'année à définir une vision de développement de la rue Jarry pour en faire un pôle civique et commerciale qui mettra enfin en valeur la présence de la Cité des arts du Cirque et qui sera aménagé pour répondre aux besoins de la population locale.

L'arrondissement finalise présentement un programme particulier d'urbanisme qui reprend ces orientations et qui sera sans doute soumis à l'OCPM dans les prochains mois. Ce programme prévoit entre autres, de densifier de façon significative la fonction résidentielle dans le secteur et de renforcer la fonction commerciale. Des investissements de plusieurs millions de dollars sont déjà engagés pour l'enfouissement des fils électriques dans ce secteur en prévision de cette nouvelle vocation de la rue Jarry.

Encore là, le Centre de traitement des matières organiques qui serait installé à proximité de ce secteur risque de compromettre le déploiement de ce projet qui est d'une importance stratégique capitale pour l'avenir du quartier Saint-Michel.

En ce qui concerne le camionnage, on nous expose le fait que le niveau de camionnage généré par le site de compostage serait inférieur au niveau actuel qui est entre autre occasionné par les activités de remplissage du futur parc. On nous dit également que l'ajout du camionnage relié aux activités de compostage n'est pas significatif par rapport à la situation actuelle. Ce qui est passé sous silence, c'est que le quartier Saint-Michel est déjà envahi massivement par la circulation lourde. Avec la présence de l'autoroute métropolitaine et de sa voie d'accès, avec la présence des boulevards Saint-Michel et Pie IX qui sont des voies de transit importantes, avec la présence du site de déversement des neiges usées, du centre de tri des matières recyclables etc., le camionnage altère la qualité de vie de la population locale. Dans ce contexte, la diminution du camionnage qui est prévue avec la fin des travaux de remblaiement du parc représente un soulagement qui sera très bienvenu. Les quelques 9500 camions de plus qui circuleraient annuellement dans le quartier pour le site de compostage ne viendraient qu'alourdir un fardeau qui est déjà bien difficile à supporter.

Un principe d'équité territoriale?

L'annonce de l'intention de la Ville de Montréal d'installer le Centre de traitement des matières organiques au Complexe environnemental Saint-Michel suscitent chez les résidents et les représentants d'organismes locaux une réaction spontanée : Saint-Michel, encore une fois!

Lorsqu'il s'agit de dépôt et de traitement des matières résiduelles de toutes sortes, il semble que la Ville de Montréal considère le quartier Saint-Michel comme son endroit de prédilection. Dans ce contexte, invoquer le principe d'équité territoriale pour justifier l'établissement d'une autre installation de traitement des matières résiduelles dans le quartier Saint-Michel n'est tout simplement pas acceptable à nos yeux.

Pour illustrer notre propos, nous nous permettons de faire un inventaire de la contribution passée et actuelle de la population de Saint-Michel dans la cohabitation avec des activités reliées à la mission municipale qui apportent des nuisances à la qualité de vie.

Site d'enfouissement de déchets 1968-2009

De 1968 à l'an 2000, on a enfoui des matières putrescibles dans la carrière Miron en grande proximité avec un secteur résidentiel, avec toutes les nuisances que cela suppose : odeurs nauséabondes (malgré le respect des normes du ministère de l'environnement), circulation de milliers de camions à ordures chaque semaine, présence massive de mouettes et de rats, atterrissages de déchets sur les terrains des résidents autour de la carrière etc. Ce n'est qu'en 2009 que l'activité d'enfouissement des déchets a complètement cessée. C'est 40 millions de tonnes de déchets qui ont passé sous le nez et à la porte des michelois pendant 41 ans. Selon nous, cet apport historique des citoyennes et citoyens de Saint-Michel est un fait incontournable qui doit peser dans la balance de la Ville de Montréal dans son application du principe d'équité territoriale lorsqu'il s'agit de choisir des sites pour déployer de nouvelles installations de traitement des matières résiduelles.

Parlons maintenant du présent :

Site d'élimination des neiges usées, en opération depuis 1981

La Ville de Montréal a installé en 1981, à l'ancienne carrière Francon, le site le plus important d'élimination des neiges usées sur l'île de Montréal. Ce site a la capacité de recevoir 5 000 000 m³ de neiges usées chaque année. Cette activité implique beaucoup de camionnage. Nous n'avons malheureusement pas été en mesure de trouver de statistiques à ce propos. Par contre, des résidents qui habitent en bordure ouest de la carrière Saint-Michel nous ont fait part des nuisances causées par le bruit en période de déchargement de la neige, particulièrement la nuit. En effet, lors du déversement des neiges usées, fait à partir des 13 quais prévus à cet effet, les résidents entendent les avertisseurs de marche arrière des camions et le bruit des bennes qui basculent.

Centre de tri des matières recyclables, en opération depuis les années 1990

Le centre de tri installé au complexe environnemental Saint-Michel reçoit l'ensemble des matières recyclables recueillies chaque semaine dans tous les foyers montréalais. Chaque journée de collecte, le centre de tri reçoit en moyenne 150 camions, traite et achemine aux recycleurs plus de 800 tonnes de matières. Le bilan du camionnage ne cesse de s'alourdir. Il est à noter que ce centre de tri devait initialement séjourner à Saint-Michel de façon temporaire.

La fourrière automobile, en opération depuis 2006

La fourrière automobile Météor exploite un dépôt de remorquage d'autos saisies par les corps policiers du Service de police de la Ville de Montréal et de la Sûreté du Québec. Cette entreprise a été installée en 2006 du jour au lendemain et ce sans permis, sous l'autoroute métropolitaine entre le boulevard saint-Michel et la rue D'Iberville à proximité d'une zone résidentielle, d'une école primaire et d'un Centre de la petite enfance. Cette situation a duré plus de 4 ans et a été fortement contestée par les citoyens habitant le secteur relativement aux problèmes de sécurité et de détérioration du paysage urbain que les activités de Météor ont engendrées. Après quatre années de démarches de la part de nombreux intervenants (Résidents, Carrefour populaire Saint-Michel, Ville, Arrondissement, propriétaire de l'entreprise de remorquage) la fourrière automobile a pu certes être relocalisée dans un endroit plus approprié mais toujours dans le quartier Saint-Michel. Les dépanneuses de Météor qui effectuent des dépannages d'urgence sur l'autoroute métropolitaine circulent dans le quartier 24 heures par jour. Les résidents du nord du quartier Saint-Michel ont accepté que cette activité peu compatible avec la fonction résidentielle s'installe près de chez-eux.

Les exemples cités démontrent que les citoyennes et les citoyens de Saint-Michel ont fait et font encore preuve d'une grande tolérance face à la présence d'activités qui sont nécessaires pour la qualité de vie de l'ensemble de la population montréalaise mais qui comportent des nuisances pour la qualité de vie au niveau local. Dans ce contexte, on ne peut accuser le quartier Saint-Michel d'avoir recours au phénomène du « pas dans ma cour » on peut par contre constater que la cour est déjà pleine.

L'application du principe d'équité territoriale dans le déploiement d'activités de traitement des matières résiduelles doit comporter la prise en compte de toutes les activités énumérées précédemment dans le choix d'un site pour le Centre de traitement des matières organiques.

Fait intéressant à signaler, les 10 arrondissements les plus riches sur l'île de Montréal, c'est-à-dire ceux dont la valeur moyenne des résidences unifamiliales est la plus élevée, n'ont pas été sélectionnés pour recevoir le Centre de traitement des matières organiques.

En termes d'équité territoriale, lorsque la Ville doit mettre en place des installations qui ont un potentiel de nuisances pour la population locale, ne devrait-elle pas considérer différentes variables pour s'assurer d'un minimum de qualité de vie pour les populations concernées?

Les populations qui sont déjà aux prises avec un niveau socio-économique inférieur, avec la présence d'axes routiers importants présentant une circulation lourde à proximité des zones résidentielles, avec des infrastructures à vocation métropolitaine qui présentent des nuisances, avec un très bas taux de verdissement et d'espaces vert, avec une pénurie d'infrastructures de sport et loisirs, ces populations-là ne devraient-elles pas passer leur tour lorsque vient le temps d'ajouter d'autres infrastructures municipales qui risquent de nuire à la qualité de vie ?

Pour nous, si la Ville de Montréal décide d'aller de l'avant avec l'installation du Centre de traitement des matières organiques dans le quartier Saint-Michel, elle fera preuve d'iniquité envers la population du quartier.

Nos recommandations en concordance avec la volonté des membres du conseil d'administration de Vivre Saint-Michel en santé :

- **Nous demandons à la Ville d Montréal, dans la perspective d'application du principe d'équité territoriale, de surseoir à son projet d'installer le Centre de traitement des matières organiques à Saint-Michel.**
- **Nous demandons à la Ville de ne pas modifier les dispositions règlementaires qui font du Centre environnemental Saint-Michel un lieu à vocation « espaces et lieux publics » ce qui correspond exactement aux aspirations de la population du quartier pour ce site.**
- **Nous demandons à l'Office de consultation publique de Montréal de faire ses recommandations aux élus dans le sens de nos demandes.**